

## Aca Nexia

Membre de Nexia International  
Société par Actions Simplifiée d'expertise  
comptable et de commissariat aux comptes au  
capital de 640 000€. RCS Paris B 331 057 406  
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

## Acofex

Société par Actions Simplifiée d'expertise  
comptable et de commissariat aux comptes au  
capital de 16 000 €  
RCS Créteil B 420 634 602  
27, rue des Laitières – 94300 Vincennes

# EuropaCorp

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'Assemblée Générale de la société EuropaCorp,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EuropaCorp relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. Fondement de l'opinion

### 2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### 2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### 3.1. Valorisation des films et droits audiovisuels

Au 31 mars 2024, les films et les productions audiovisuelles produites ou distribuées par le groupe EuropaCorp constituent des actifs incorporels immobilisés dont le montant net s'élève à 31 856 K€.

Comme indiqué dans la note 2.7.4 « Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles » de l'annexe, l'amortissement des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles est pratiqué selon la méthode des recettes estimées. Nous avons notamment vérifié que le recours à ces estimations n'a pas pour conséquence une situation de surestimation ou sous-estimation de la

valeur nette comptable de ces actifs incorporels et comparé les estimations comptables de recettes des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et Vincennes, le 23 juillet 2024

Les commissaires aux comptes,

Aca Nexia  
représenté par

DocuSigned by:  
  
A119C034361144A...

Olivier Juramie

Acofex  
représenté par

Signé par :  
  
244971CF805140D...

Arnaud Malivoire

## 4. COMPTES CONSOLIDES

### 4.1 Compte de résultat

		Exercice clos le	
		31 mars 2024	31 mars 2023
(montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action)			
Chiffre d'affaires	<b>Note 4.1</b>	35 325	37 487
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Note 4.1</b>	<b>35 325</b>	<b>37 487</b>
Coûts des ventes		(22 908)	(20 221)
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>Note 4.2</b>	<b>12 417</b>	<b>17 267</b>
Frais de structure	<b>Note 4.3</b>	(11 162)	(13 820)
Autres produits et charges opérationnels	<b>Note 4.4</b>	2 307	461
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>3 563</b>	<b>3 909</b>
Produits des placements Financiers / (Coût de l'endettement financier)		(3 062)	(2 539)
Autres produits et charges financiers		374	(1 047)
Gain net provenant de la restructuration de la dette		0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>Note 4.5</b>	<b>(2 689)</b>	<b>(3 586)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>874</b>	<b>322</b>
Impôt sur les résultats	<b>Note 4.6</b>	(8)	(259)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	<b>Note 3.5</b>	0	0
<b>Résultat net</b>		<b>866</b>	<b>63</b>
Dont : Résultat net - Part des minoritaires		9	5
Résultat net - Part du Groupe		857	58
Résultat net par action de base	<b>Note 2.22</b>	0,01	0,00
Résultat net dilué par action	<b>Note 2.22</b>	0,01	0,00
Nombre d'actions retenu pour le calcul du BPA de base		123 015 541	123 039 114
Nombre d'actions retenu pour le calcul du BPA dilué		125 311 164	125 822 029

Le résultat opérationnel (EBIT) inclut 15 777 milliers d'euros de charges d'amortissement au 31 mars 2024 contre 12 407 milliers au 31 mars 2023. Le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) s'établit donc au 31 mars 2024 à 19 339 milliers d'euros contre 16 315 milliers d'euros au 31 mars 2023.

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	31.03.2024	31.03.2023
<b>Résultat Net</b>	<b>866</b>	<b>63</b>
<i>Produits ou charges constatés directement en Capitaux Propres</i>		
- Variation investissements net		
- Différences de conversion	798	(65)
- Actifs disponibles à la vente		
- Couverture de flux de trésorerie		
- Réévaluation d'actifs		
- Ecart actuariels		
- QP dans les autres éléments du résultat des entreprises liées		
- Impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres		
<b>Total du résultat net global reconnu en Capitaux Propres</b>	<b>798</b>	<b>(65)</b>
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>1 665</b>	<b>(2)</b>
<i>Ventilation du résultat global pour la période</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Actionnaires de l'entité	1 656	(6)
Intérêts Minoritaires	9	5
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>1 665</b>	<b>(2)</b>

## 4.2 Bilan

(montants en milliers d'euros)

		31 mars 2024			31 mars 2023
		Brut	Amortissements/ Provisions	Net	Net
<b>ACTIF</b>					
<b>Actifs Non Courants</b>					
Ecarts d'acquisition	Note 3.1	12 936	(12 936)	0	0
Immobilisations incorporelles	Note 3.2	1 474 449	(1 442 593)	31 856	28 684
Immobilisations corporelles	Note 3.3	599	(405)	193	164
Autres actifs financiers	Note 3.4	3 624	0	3 624	6 573
Titres mis en équivalence	Note 3.5	0	0	0	0
Impôts différés actifs	Note 3.6	0	0	0	12
Droit d'utilisation des biens pris en location	Note 3.10	4 079	(264)	3 814	1 449
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>1 495 686</b>	<b>(1 456 198)</b>	<b>39 488</b>	<b>36 882</b>
<b>Actif courant :</b>					
Stocks	Note 3.7	178	(136)	42	63
Clients et comptes rattachés	Note 3.8	24 345	(2 237)	22 108	23 700
Autres créances	Note 3.9	11 563	(7 424)	4 139	4 047
Autres actifs courants	Note 3.15	1 109	0	1 109	1 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3.12	46 313	0	46 313	55 688
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>83 509</b>	<b>(9 797)</b>	<b>73 712</b>	<b>85 090</b>
<b>Total de l'actif</b>				<b><u>113 200</u></b>	<b><u>121 972</u></b>
				<b>31 mars</b>	<b>31 mars</b>
				<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>					
Capital souscrit				41 862	41 862
Réserves et résultats accumulés				(39 070)	(41 082)
Total des capitaux propres - part du groupe	Note 3.10			<b>2 792</b>	<b>780</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>				<b>438</b>	<b>391</b>
<b>Passif non courant :</b>					
Provisions pour retraites et assimilés	Note 3.11.2			482	508
Impôts différés passifs	Note 3.6			0	0
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	Note 3.12			64 148	66 597
Dépôts et cautionnements reçus	Note 3.12			98	286
Dettes locatives - part à plus d'un an	Note 3.16			3 487	1 958
Autres passifs non courants	Note 3.15			7 416	7 986
<b>Total du passif non courant</b>				<b>75 631</b>	<b>77 334</b>
<b>Passif courant :</b>					
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	Note 3.12			6 933	10 969
Dettes locatives - part à moins d'un an	Note 3.10			530	2 686
Provisions pour risques et charges	Note 3.11.1			130	161
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 3.14			18 526	20 442
Autres dettes	Note 3.14			6 201	7 021
Autres passifs courants	Note 3.15			2 018	2 189
<b>Total du passif courant</b>				<b>34 339</b>	<b>43 467</b>
<b>Total du passif</b>				<b><u>113 200</u></b>	<b><u>121 972</u></b>

## 4.3 Tableau des flux de trésorerie

## Exercice clos le 31 mars

<i>(montants en milliers d'euros)</i>		2024	2023
<b>Opérations d'exploitation</b>			
Résultat net part du groupe		857	58
Résultat net part des minoritaires		9	5
Amortissements et provisions		17 155	15 937
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0	0
Variation à la juste valeur de la dette sur titres		0	0
Plus ou moins values de cessions		502	302
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions et assimilés		354	692
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>18 877</b>	<b>16 994</b>
(Produits des placements financiers) / Coût de l'endettement financier		2 871	1 887
(Produit) / Charge d'impôt		8	259
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>21 756</b>	<b>19 140</b>
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks		21	34
Clients, comptes rattachés et autres créances		2 279	(7 080)
Charges constatées d'avance		482	410
Fournisseurs et autres dettes		(3 966)	4 443
Produits constatés d'avance		(2 146)	161
Impôts versés		0	0
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>Note 5.1</b>	<b>18 427</b>	<b>17 108</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(19 113)	(9 592)
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles		0	(31)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(4 252)	(71)
Produits de cessions des immobilisations corporelles ou incorporelles		96	95
Variation nette des immobilisations financières		2 193	733
Variation des dettes sur immobilisations		0	0
Variation des réserves des minoritaires		0	0
Incidence des variations de périmètre		0	(109)
<b>Flux nets liés aux opérations d'investissement</b>	<b>Note 5.1</b>	<b>(21 075)</b>	<b>(8 975)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Dividendes versés		0	0
Augmentations de capital		0	0
Frais liés aux augmentations de capital		0	0
Augmentation nette des emprunts		4 244	2 166
Diminution nette des emprunts		(9 291)	(10 134)
Remboursement de la dette locative		(1 447)	(3 742)
Variation nette des actions propres et des actions gratuites		0	0
Intérêts financiers versés		(1 869)	(1 947)
Intérêts financiers reçus et produits/charges nets de cession		1 612	628
<b>Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>Note 5.1</b>	<b>(6 752)</b>	<b>(13 030)</b>
<b>Variation globale de la trésorerie</b>		<b>(9 400)</b>	<b>(4 897)</b>
Incidence des variations de taux de change		21	13
<b>Disponibilités nettes à l'ouverture</b>		<b>55 688</b>	<b>60 573</b>
<b>Disponibilités nettes à la clôture</b>		<b>46 309</b>	<b>55 688</b>
se décomposant en:			
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		649	649
<i>Disponibilités</i>		45 664	55 039
<i>Découverts bancaires</i>		( 5)	( 0)



#### 4.4 Tableau de variation des capitaux propres

<i>(montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions)</i>	nombre d'actions ordinaires	Capital	Prime d'émission	Réserves	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Résultat net	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>123 124 383</b>	<b>41 862</b>	<b>135 192</b>	<b>(180 821)</b>	<b>4 538</b>	<b>(49)</b>	<b>58</b>	<b>780</b>	<b>387</b>	<b>1 167</b>
Affectation du résultat en réserves				58			(58)	0		0
Transfert d'une partie de la prime d'émission en réserves								0		0
Distribution dividendes								0		0
Paievements fondés sur des actions				354				354		354
Variation nette des actions propres						3		3		3
Incidence des variations de périmètre								0	41	41
Réserve de conversion					798			798		798
Résultat net au 31/03/2024							857	857	9	866
<b>Total des produits et charges de la période</b>				<b>0</b>	<b>798</b>	<b>0</b>	<b>857</b>	<b>1 656</b>	<b>9</b>	<b>1 665</b>
Augmentations de capital		0	0					0		0
Frais liés à l'augmentation de capital								0		0
Plan d'attribution d'actions gratuites								0		0
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>123 124 383</b>	<b>41 862</b>	<b>135 192</b>	<b>(180 409)</b>	<b>5 336</b>	<b>(46)</b>	<b>857</b>	<b>2 792</b>	<b>438</b>	<b>3 230</b>

## 4.5 Notes annexes

### **NOTE 1 – LE GROUPE EUROPACORP**

#### 1.1 Activité du Groupe

EuropaCorp, Société Anonyme régie par les dispositions de la loi française, et ses filiales, ont pour activité principale la production et la distribution d'œuvres cinématographiques.

#### 1.2 Périmètre de consolidation

##### 1.2.1 *Evolution du périmètre de consolidation*

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice.

##### 1.2.2 *Sociétés consolidées*

Toutes les sociétés du périmètre établissent leurs comptes en euros (hormis EuropaCorp Films USA, EuropaCorp Pictures LLC et EuropaCorp Finance LLC, qui établissent leurs comptes en dollars américains).

Société	Siège Social	N° SIREN	Exercice clos le 31 mars 2024				
			Entrée dans le périmètre	Sortie du périmètre	Méthode d'intégration	% d'intérêt	% de contrôle
EuropaCorp	69 bd Haussmann, 75008 Paris	384 824 041	Société mère				
EuropaCorp Distribution	69 bd Haussmann, 75008 Paris	434 969 861	1 <sup>er</sup> avril 2001		I.G.	100%	100%
EuropaCorp Home Entertainment	69 bd Haussmann, 75008 Paris	438 619 512	1 <sup>er</sup> avril 2001		I.G.	100%	100%
EuropaCorp TV	69 bd Haussmann, 75008 Paris	502 039 274	14 janvier 2008		I.G.	100%	100%
EuropaCorp Television	69 bd Haussmann, 75008 Paris	441 532 801	1 <sup>er</sup> avril 2010		I.G.	95,20%	95,20%
EuropaCorp Aéroville	69 bd Haussmann, 75008 Paris	533 700 373	19 juillet 2011		I.G.	100%	100%
Blue Event	69 bd Haussmann, 75008 Paris	752 828 947	1 <sup>er</sup> mars 2013		I.G.	95%	95%
EuropaCorp Films USA, Inc.	8605 Santa Monica Blvd PMB 124329 West Hollywood, CA 90069-4109		1 <sup>er</sup> avril 2013		I.G.	100%	100%
Valerian Holding	69 bd Haussmann, 75008 Paris	814 810 982	20 novembre 2015		I.G.	100%	100%
T5 Production	69 bd Haussmann, 75008 Paris	830 827 531	7 juillet 2017		I.G.	100%	100%
Orchestra	69 bd Haussmann, 75008 Paris	830 318 952	16 juin 2017		I.G.	100%	100%
EuropaCorp Finance LLC	68 South Service Road, Suite 120, Melville, New-York, 11747-2350, USA		1 <sup>er</sup> juillet 2020		I.G.	100%	100%
EuropaCorp Pictures LLC	68 South Service Road, Suite 120, Melville, New-York, 11747-2350, USA		1 <sup>er</sup> juillet 2020		I.G.	100%	100%

### 1.3 Evénements de l'exercice

#### 1.3.1 Principaux films

##### - Sortie en salle du film *Dogman*

Le film *Dogman*, écrit et réalisé par Luc Besson, est sorti le 27 septembre 2023 en France et a réalisé près de 300 000 entrées. Il est sorti aux Etats-Unis sur un nombre restreint d'écrans le 15 mars 2024, distribué par la société Briarcliff. Le film avait été sélectionné en compétition à la Mostra Internazionale d'Arte Cinematografica - la Biennale di Venezia 2023, qui s'est tenue du 30 août au 9 septembre 2023.

- *Production et livraison du film Weekend à Taipei*

EuropaCorp a achevé au cours de l'exercice le tournage du film *Weekend à Taipei*, coécrit par Luc Besson et George Huang, produit par Virginie Besson-Silla. Il a été livré dans la plupart des territoires au 31 mars 2024. Ce film est réalisé par George Huang (*Swimming with Sharks*), avec Luke Evans et Gwei Lun Mei dans les rôles principaux. Il s'inscrit dans la lignée des films d'action EuropaCorp tels que *Taken*, *Transporteur*, *From Paris with Love*, *Danny the Dog* etc., et sortira en salle en France le 25 septembre 2024, peu après sa sortie américaine.

### 1.3.2 *Changement de Direction Générale*

Le Conseil d'Administration du 13 février 2024 a procédé à la nomination de Jean-Marc Lacarrère comme nouveau Directeur Général et à celle de Jacques-Henri Eyraud comme Administrateur.

M. Lacarrère, qui a notamment été Directeur des nouveaux formats et contenus chez Vivendi Content et fondé la société de production Harvest Mood Films en 2020, a rejoint la Société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Luc Besson, Directeur Général par intérim depuis le 13 décembre 2023 à la suite de la démission de M. Duroux, conserve la Présidence du Conseil d'Administration.

### 1.3.3 *Déménagement du siège social*

EuropaCorp a déménagé de la Cité du Cinéma à Saint-Denis à de nouveaux bureaux dans Paris, avec comme nouveau siège social le 69 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

## NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 Principes Généraux

#### 2.1.1 *Principes généraux*

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'EuropaCorp pour l'exercice clos au 31 mars 2024 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2024 et disponibles sur le site : [Comptes annuels \(europa.eu\)](https://www.europa.eu/commission/press-room/pages/press-release-2024-01-15)

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024 à l'exception des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 dont le détail et l'incidence individuelle sont décrits en note 2.2.

Par conséquent, les comptes d'EuropaCorp sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

#### 2.1.2 *Incertitudes significatives relatives à la continuité d'exploitation*

Conformément à la norme IAS 1.25, la Direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation et en présence d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité, l'entité doit préciser ces incertitudes. Pour évaluer cette capacité, la Direction prend en compte toutes les informations dont elle dispose pour l'avenir qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur douze mois à compter de la fin de période de reporting, soit jusqu'au 31 mars 2025.

Le Groupe ne connaît à ce stade aucune tension de trésorerie à court terme et dispose d'ores et déjà de plusieurs projets de films en production ou prêts à être mis en production. La continuité d'exploitation est donc assurée compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêt des présents comptes annuels.

### 2.2 Evolution du référentiel IFRS

En particulier, les normes IFRS de l'IASB et les interprétations de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union européenne (consultables sur le site internet de la Commission européenne <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A126040>) pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

#### Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par la société à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et les interprétations qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes, à savoir principalement :

- Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable »
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat »
- Amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 »

Normes comptables ou interprétations non encore appliquées par la Société :

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 mars 2024 ; elles ne sont pas appliquées par la société à cette date.

- Amendements à IAS 28 et IFRS 10 « Vente ou apport d'actifs entre une entreprise associée et une coentreprise »
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement de fournisseurs »
- Amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31/03/24, applicables à partir des exercices ouverts à compter du 01/01/24. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

- Amendements à IFRS 16 « Obligation locative découlant d'une cession-bail »
- Amendements à IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants

Les impacts des projets de normes ou d'interprétations en cours d'étude par l'IASB n'ont pas été anticipés au sein de ces comptes consolidés et ne peuvent pas être raisonnablement estimés à ce jour.

### 2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EuropaCorp et de ses filiales. La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir des avantages futurs de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes d'EuropaCorp et de ses filiales sur la base de la mise en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe et après élimination des soldes et opérations intragroupes.

#### 2.3.1 Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles EuropaCorp exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

#### 2.3.2 Mise en équivalence

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue.

### 2.4 Regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur le revenu, les coûts ou la valeur de marché.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix) et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisée en écart d'acquisition.

La différence entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix estimés à la date de prise de contrôle) et la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous le poste « Ecart d'acquisition » pour les filiales consolidées par intégration globale et au sein du poste « Titres mis en équivalence » pour les filiales consolidées par mise en équivalence.

## 2.5 Méthode de conversion des éléments en devises

### 2.5.1 États financiers des filiales étrangères

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période clôturée ;
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique « Autres éléments du résultat global » et sont stockées en capitaux propres dans les réserves de conversion.

### 2.5.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances ainsi que les disponibilités en devises figurent dans l'état de situation financière pour leur contre-valeur en euros aux cours de change de clôture de l'exercice.

Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat financier au compte de résultat. Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres en application de la norme IAS 21. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

## 2.6 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de chaque clôture annuelle ou ponctuellement en cas d'indices de pertes de valeur liés à l'apparition d'indicateurs de performance défavorables.

Le test de valorisation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté en comparant sa valeur nette comptable et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Les UGT sont représentées par les activités des différentes sociétés du Groupe, à savoir :

- pour l'UGT **Production et Distribution de films cinématographiques** : EuropaCorp, EuropaCorp

Distribution, EuropaCorp Home Entertainment, EuropaCorp Films USA, Valerian Holding, EuropaCorp Finance LLC, EuropaCorp Picture LLC ;

- pour l'UGT **Production et Distribution de téléfilms et séries télévisuelles** : EuropaCorp Television, et EuropaCorp TV (édition de chaînes thématiques et productions audiovisuelles) ;

Concernant l'UGT **Production et Distribution de films cinématographiques**, la méthode retenue pour estimer la valeur d'utilité du catalogue est basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés générés principalement par l'exploitation des films pour lesquels le groupe détient des droits de production. Les flux de trésorerie futurs dépendent en grande partie des hypothèses retenues au niveau des recettes prévisionnelles et de l'horizon d'évaluation. Les recettes prévisionnelles correspondent aux revenus Salle France et US, TV France et US, Vidéo France et US, Ventes Internationales, minorées des reversements des recettes nettes aux mandataires ou aux ayants-droit et des autres frais généraux de commercialisation.

Les flux futurs de trésorerie ont été déterminés sur une période allant jusqu'à 15 ans, prenant en compte un taux d'inflation annuel de 1,75% et un taux d'impôt aux USA de 23.3% et en France de 25% conformément à la baisse de taux décidée par le Gouvernement. Pour quelques rares actifs incorporels (films) à très fort potentiel, une rente perpétuelle a été prise en compte sur la base de la dernière vente télévisuelle avec un taux de décroissance compris entre 8,8% et 11,1% net d'inflation tous les trois ans.

L'ensemble des flux prévisionnels est actualisé au 31 mars 2024. Le taux retenu pour actualiser les flux prévisionnels est le coût d'opportunité du capital (7,65%) considéré comme le taux de rentabilité exigée par les actionnaires.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres produits et charges opérationnels ». Les dépréciations enregistrées relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

## 2.7 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés parmi les immobilisations.

### 2.7.1 Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont le Groupe EuropaCorp est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle.

La valeur brute des films inscrite au bilan comprend à partir de la fin du tournage :

- les montants investis, nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque le Groupe est intervenu dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque le Groupe n'est pas intervenu dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production (intérêts intercalaires se rapportant à la ligne de financement affectée à chaque production, dès lors qu'ils ont globalement été payés par la Société) ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions. Les frais de personnel inclus dans les coûts des investissements concernent seulement les salariés directement impliqués dans le processus de production.

Les frais de sortie des films en salles en France (frais marketing, de distribution et frais de copie) sont comptabilisés



directement en charges dès qu'encourus.

### 2.7.2 *En-cours de production*

Les en-cours de production regroupent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire un film jusqu'à la fin du tournage et de la post-production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

### 2.7.3 *Frais préliminaires*

Les frais préliminaires qui sont comptabilisés en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38 représentent essentiellement les frais d'acquisition des droits d'exploitation cinématographiques existants (conventions d'option) et les frais d'adaptation en vue de l'obtention d'un scénario dont le Groupe envisage à moyen terme la mise en production. Ils sont individualisés et revus projet par projet à chaque clôture.

Les frais préliminaires n'ayant pas abouti à une décision de tournage de film dans un délai de cinq ans à compter de leur première activation sont dépréciés. Ce principe n'est cependant pas applicable pour les projets activés depuis plus de cinq ans, lorsqu'il existe des engagements de production spécifiques ou des marques d'intérêt réelles ou lorsque la Société considère que la durée de développement ne remet pas en cause la probabilité de mise en tournage à terme du projet.

### 2.7.4 *Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles*

L'amortissement d'un film terminé ou d'une fiction télévisuelle terminée démarre lors de la constatation des premiers revenus associés à son exploitation (conformément aux principes comptables décrits ci-après au paragraphe 2.18) dès lors que les droits d'exploitation sont ouverts. La dotation aux amortissements annuelle figure au compte de résultat au sein de la rubrique « coût des ventes ».

L'amortissement des films et des productions audiovisuelles est pratiqué pour chaque film ou production audiovisuelle selon la méthode des recettes estimées, consistant à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales estimées. Au cours de l'exploitation des films, les revenus perçus au titre de renouvellements de licences ou de redevances marquent l'intérêt continu ou le désintérêt progressif du public pour l'œuvre et sont donc représentatifs des avantages économiques futurs attendus de l'actif. Le groupe considère donc que l'amortissement selon la méthode des recettes estimées est le mode le mieux adapté.

Les recettes nettes totales comprennent i) les recettes nettes acquises de la période, prenant en compte notamment les revenus et les frais de distributions des films sur le territoire US et ii) les recettes nettes prévisionnelles estimées sur une durée de 12 ans maximum à compter de la date de première exploitation.

L'horizon pris en compte pour l'estimation des recettes futures n'est pas figé et peut être revu dès lors que les revenus futurs issus de l'exploitation internationale ou TV France sont jugés significatifs et étalés sur une période plus longue. À ce jour, compte tenu i) des historiques de ventes de droits TV en France et enfin ii) des pratiques des principaux concurrents du Groupe, la prise en compte d'une durée de 12 ans maximum pour déterminer les recettes nettes prévisionnelles apparaît comme justifiée et conforme à la pratique sectorielle. Les recettes nettes prévisionnelles sont examinées régulièrement par la Direction générale et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, de nouveaux contrats signés ou anticipés et de l'évolution du marché audiovisuel à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette d'amortissement de l'investissement résultant de l'application de cette méthode est supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire exceptionnel est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Dans la mesure où une part importante des recettes nettes des films internationaux est, à ce jour, générée en début d'exploitation (notamment grâce aux préventes internationales), la charge d'amortissement de ces films représente généralement plus de la moitié de leur valeur brute lors du premier exercice d'exploitation. En outre, les films internationaux étant généralement plus coûteux que les autres films, ils génèrent des charges d'amortissement d'autant plus élevées. Les révisions des niveaux de recettes nettes futures peuvent conduire à des fluctuations importantes du taux d'amortissement appliqué aux coûts de production restant à amortir.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours à la fin de l'exercice si le budget de production initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou lorsque l'estimation faite par les responsables opérationnels des recettes futures est inférieure à l'investissement net à la clôture de l'exercice. Pour des films ayant été exploités entre la date de clôture et celle d'arrêté des comptes, une provision est également constatée si l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement. Le montant des provisions pour dépréciation est revu à chaque clôture.

## 2.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée prévue d'utilisation, tout en comptabilisant et amortissant de façon séparée les composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Constructions : 25 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans

## 2.9 Autres actifs financiers

Les participations non consolidées sont valorisées à leur coût historique, qui est équivalent au 31 mars 2024 à la valeur de marché de ces participations.

Les autres actifs financiers, composés principalement des dépôts versés et cautions données et des créances rattachées à des participations, sont valorisés au coût amorti.

## 2.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée, qui correspond à la valeur d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'acquisition est inférieure à la valeur de marché.

## 2.11 Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard de règlement inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux, et dont il est plus que probable que la totalité de la créance ne pourra pas être recouvrée. Le pourcentage de dépréciation est déterminé créance par créance.

## 2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque (que celle-ci corresponde à des comptes bancaires films ou à des comptes bancaires considérés comme « Corporate »), les caisses, les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Le Groupe a analysé et vérifié l'éligibilité des VMP au classement IFRS en « équivalents de trésorerie » selon les

critères d'IAS 7 et les recommandations données par l'AMF.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ces éléments sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

### 2.13 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de situation financière consolidé. Le Groupe comptabilise selon la méthode du report variable l'ensemble des actifs et passifs d'impôt différés que la situation fiscale latente d'une société consolidée fasse apparaître un passif d'impôt différé net ou un actif d'impôt différé net, dès lors qu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour recouvrer cet actif d'impôt différé. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

Dans l'hypothèse où des déficits fiscaux reportables seraient disponibles à la clôture d'un exercice, ces derniers peuvent être totalement ou partiellement activés dès lors que les prévisions d'activité disponibles à date et portant sur une période raisonnable permettent de s'assurer du caractère hautement probable de la recouvrabilité des déficits fiscaux activés ou dès lors que cette activation permet aux bornes du groupe d'intégration fiscale de plafonner les impôts différés actifs nets à hauteur des impôts différés passifs nets.

En cas d'activation de déficits fiscaux reportables, les prévisions d'activité retenues pour activer tout ou partie de ces déficits émanent des Responsables des « business units » et de la Direction générale et sont cohérentes avec celles retenues pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

### 2.14 Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son risque de change sur des transactions futures en devises, EuropaCorp signe ponctuellement des contrats de change à terme ou d'options de change avec des institutions financières. Au 31 mars 2024, EuropaCorp n'a pas de contrats de couverture de change en cours.

Adossés à des opérations commerciales, ces instruments financiers sont présentés dans l'état de situation financière parmi les actifs et passifs courants et sont évalués à la clôture à leur juste valeur à partir des conditions et données du marché.

Pour ces instruments financiers, le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées en résultat financier.

### 2.15 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs et actifs éventuels », une provision pour risque est constituée dès lors que le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente au bénéfice de ce tiers, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures.

### 2.16 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les

engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés. Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la Convention Collective de la Distribution Cinématographique. Il est calculé selon la méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la date prévisionnelle de départ à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Il tient compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date de départ volontaire à la retraite fixée à 64 ans pour l'ensemble des salariés, sans distinction de catégories socioprofessionnelles ;
- d'un taux de rotation fixé à 10% pour l'ensemble du Groupe EuropaCorp. Ce taux est revu périodiquement en fonction des départs réellement observés ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales de 45%;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 3% pour les cadres et 1,5% pour les employés et agents de maîtrise;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux retenu est de 3,3% au 31 mars 2024 pour l'ensemble des sociétés du Groupe EuropaCorp.

Les variations d'écarts actuariels générées sur l'exercice sont comptabilisées directement au compte de résultat.

## 2.17 Dettes financières

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Au 31 mars 2024, les dettes financières à moins d'un an sont composées principalement de tirages de lignes de crédit portant intérêts.

Les commissions bancaires relatives aux différentes lignes de crédit utilisées par la Société sont considérées comme des coûts de transaction en conformité avec IAS 39.9 et font l'objet d'un étalement en résultat sur la durée de l'emprunt (méthode du taux d'intérêt effectif).

## 2.18 Revenus

Les recettes liées à l'exploitation des films et de fictions télévisuelles sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants.

### 2.18.1 Salles France

Les revenus provenant de la distribution des films en salle en France sont constatés lors de la vente aux guichets, sur la base d'un relevé hebdomadaire reçu de chaque salle indiquant les recettes de la semaine écoulée. Les recettes correspondantes sont généralement encaissées au cours du trimestre qui suit la sortie du film.

### 2.18.2 Télévision France

Conformément aux normes IFRS, les revenus provenant de la cession des droits de diffusion télévisuelle aux chaînes françaises payantes et en clair sont analysés au regard de la norme IFRS 15 comme des contrats de licence donnant lieu à un droit d'utilisation des œuvres telles qu'elles existent à la date de la vente. Ces revenus sont constatés dans leur totalité en chiffre d'affaires lorsque les obligations de performance sont intégralement exécutées et que le transfert du contrôle du droit d'utilisation est intervenu. Ce transfert intervient après signature des contrats de cession, après l'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits de diffusion.

### 2.18.3 *International*

La majorité des contrats « multi-droits » permet l'exploitation du film ou d'une fiction télévisuelle sur un territoire concerné par le biais de multiples canaux de distribution, y compris en salles, sur le marché de la vidéo, à la télévision et, dans certains cas, en VOD.

Les revenus provenant de ces contrats de cession de droits correspondent à des redevances et sont constatés lors de la livraison physique, auprès du distributeur local, des éléments prévus au contrat pour le ou les films concernés (ou de la série TV) et dès lors que les droits d'exploitation sont ouverts pour le distributeur local.

Lorsqu'un seul et même contrat conclu avec un distributeur étranger prévoit différentes étapes de livraison auxquelles sont associés des prestations et des revenus correspondants déterminables (minimum garantis en général), distincts, dissociables et acquis à EuropaCorp au moment de ces livraisons, le revenu correspondant à chaque livraison est alors comptabilisé dès lors que les livraisons successives sont réalisées et acceptées par le distributeur étranger.

De plus, les éventuelles redevances à recevoir au-delà des minimum garantis ne sont constatés en revenus que lorsqu'ils sont définitivement acquis, c'est-à-dire dès lors que leur montant a été confirmé par le distributeur local.

Tout contrat conclu avant une livraison donne lieu à la comptabilisation, au passif de l'état de situation financière, de « Passif sur contrat » (si un revenu a été facturé et la créance correspondante est exigible), ou en engagements hors bilan reçus (si aucune facture n'a encore été émise ou la créance n'est pas encore exigible), jusqu'à ce que la livraison concernée soit réalisée.

### 2.18.4 *Vidéo et VOD*

Les revenus résultant de l'exploitation des droits vidéo sont pris en compte sur la base des ventes mensuelles. A la clôture de l'exercice, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées contractuellement aux clients (notamment sur volumes). Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires de l'exercice.

Les revenus provenant des offres de VOD et de films en paiement à la séance sont constatés à réception des relevés établis par les opérateurs, généralement sur une base mensuelle. Ce chiffre d'affaires est généralement partagé à parité entre l'opérateur et le Groupe, ce dernier recevant toutefois un montant minimum par visualisation.

### 2.18.5 *Licences et partenariats*

Les revenus perçus au titre des licences et des accords de partenariat sont constatés conformément aux dispositions contractuelles. Les royalties éventuellement perçues en sus des minima garantis sont constatées en revenus lors de l'émission de la facture, qui intervient à réception du relevé émis par le détenteur de la licence.

### 2.18.6 *Édition musicale*

Les revenus générés par la vente des CD des bandes originales sont constitués des minima garantis des distributeurs licenciés et d'éventuelles royalties. Ils sont constatés conformément aux dispositions contractuelles. Les royalties éventuellement perçues en sus des minima garantis sont constatées en revenus lors de l'émission de la facture, qui intervient à réception du relevé émis par le détenteur de la licence.

Les revenus provenant des éventuels accords internationaux d'édition musicale sont constatés à la date de facturation de la redevance. Les revenus générés par les activités d'édition en France sont encaissés par des tiers, qui transmettent des relevés des ventes au Groupe. Le revenu correspondant est constaté lorsque le Groupe émet la facture couvrant la somme à recevoir des tiers.

### 2.18.7 Production exécutive

Les commissions perçues par EuropaCorp au titre de son rôle de producteur exécutif sont reconnues en revenus en fonction du taux d'avancement constaté sur chaque production concernée, à la date de clôture des comptes.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, les revenus demeurent inscrits en passif sur contrat, dans les postes « Autres passifs non courants » et « Autres passifs courants » de l'état de situation financière consolidé.

### 2.18.8 Événementiel

La composante principale des revenus de cette activité provient des honoraires de prestations de service basées sur des contrats dont les prestations sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de leur réalisation.

## 2.19 Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Le Groupe perçoit le fonds de soutien du CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) au titre de l'exploitation des films qualifiés d'œuvre européenne et recevant l'agrément de production du CNC. Ce fonds de soutien est ensuite utilisé pour le financement de la production de films remplissant les conditions fixées par le CNC. Il est constaté en chiffre d'affaires pour la quote-part correspondant à chaque stade de l'exploitation du film, ce qui inclut la distribution en salles, la vente des droits télévisuels, et le marché de la vidéo. Le fonds de soutien perçu par EuropaCorp Distribution et EuropaCorp Home Entertainment au titre de leurs activités de distribution et d'édition vidéo est ainsi constaté en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la comptabilisation des recettes des activités. La créance sur le CNC figure au bilan sous la rubrique « Autres créances ». Le fonds de soutien n'est encaissé par le Groupe que lorsqu'il est investi dans la production de nouveaux films remplissant les conditions fixées par le CNC. Les fonds non réinvestis sous un délai de cinq ans sont prescrits et constatés au compte de résultat en autres charges d'exploitation. Pour la production de fiction audiovisuelle, le Groupe bénéficie d'un système de soutien comparable géré également par le CNC et dénommé compte de soutien à l'industrie audiovisuelle (COSIP) qui se comptabilise sur les mêmes principes que le fonds de soutien.

La Société a généré 0,2 million d'euros de soutien Distributeur au cours de l'exercice.

## 2.20 Crédit d'impôt Cinéma

Le crédit d'impôt au titre de la production de films français ou de séries TV françaises en France vise à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société n'a pas bénéficié de crédits d'impôts Cinéma. Conformément aux normes IFRS, ces crédits sont affectés aux films concernés au prorata de leur amortissement et figurent au compte de résultat sous la rubrique « coûts des ventes ».

## 2.21 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont réparties entre le coût des ventes et les frais de structure.

Le coût des ventes inclut les charges suivantes :

- les dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) sur les films et les fictions télévisuelles, ainsi que les dotations aux provisions sur les frais préliminaires : **se reporter à la section ci-dessus 2.7.4 Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles ;**
- les frais d'édition et de distribution : ils correspondent essentiellement aux coûts techniques, aux coûts de promotion et de publicité et sont comptabilisés en charges sous la rubrique « Coût des ventes » au compte

de résultat. Les frais de duplication et de copie des films ou des fictions télévisuelles sous une forme adaptée à leur livraison/diffusion et les coûts de reproduction de vidéos sont comptabilisés en charges dès qu'encourus. Les frais de marketing et publicité sont comptabilisés en charges, sous la rubrique « Coût des ventes », lorsqu'ils sont engagés ;

- les frais techniques d'exploitation du matériel ;
- les versements aux ayants droit comptabilisés au fur et à mesure des recettes ;
- les cotisations et taxes directement imputables aux films.

Il est par ailleurs précisé que les frais de structure intègrent notamment les charges de locations immobilières. Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

## 2.22 Résultat par action

Le résultat net par action de base est déterminé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat net par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture présentant un caractère dilutif.

Les principales hypothèses utilisées pour les calculs au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024 sont les suivantes :

<b>Nombre d'actions au 31 mars 2023 (A)</b>	<b>123 124 383</b>
Nombre d'actions autodétenues au 31 mars 2023 (B)	85 269
<i>Effet dilutif lié au plan d'actions gratuites</i>	
Nombre maximal d'actions attribuées le 15 juillet 2021 ©	2 782 915
<b>Nombre moyen pondéré d'actions au 31 mars 2023 (après exclusion autodétention : A-B)</b>	<b>123 039 114</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions au 31 mars 2023, dilutif (après exclusion autodétention : A-B+C)</b>	<b>125 822 029</b>

<b>Nombre d'actions au 31 mars 2024 (A)</b>	<b>123 124 383</b>
Nombre d'actions autodétenues au 31 mars 2024 (B)	108 842
<i>Effet dilutif lié au plan d'actions gratuites</i>	
Nombre maximal d'actions attribuées le 15 juillet 2021 ©	2 295 623
<b>Nombre moyen pondéré d'actions au 31 mars 2024 (après exclusion autodétention : A-B)</b>	<b>123 015 541</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions au 31 mars 2024, dilutif (après exclusion autodétention : A-B+C)</b>	<b>125 311 164</b>

## 2.23 Information par segments opérationnels

L'effet sur les comptes consolidés d'EuropaCorp de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » fait l'objet d'une information spécifique figurant dans la note 6 de la présente annexe aux comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2024.

## 2.24 Estimations de la Direction générale

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Ces estimations et jugements sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitudes liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur concernent :

- l'évaluation de la valeur nette comptable des films, notamment au travers de l'estimation des recettes prévisionnelles futures ;
- l'évaluation de la valeur des frais préliminaires, compte tenu de l'appréciation par la Direction générale du caractère probable ou non de mise en production des projets concernés ;
- l'appréciation de la valeur recouvrable des droits de films ultérieurs (remake, prequels, sequels...), au regard de l'appréciation par la Direction générale du caractère probable ou non de la mise en production des projets concernés ;
- l'appréciation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des actifs générant des entrées de trésorerie indépendantes, notamment au travers de la détermination des cash-flows futurs des activités concernées, du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation ;
- l'appréciation de la recouvrabilité des impôts différés actifs, notamment au regard des impôts qui seront à payer au cours des prochains exercices ;
- l'estimation des risques sur les actions juridiques pour lesquelles le groupe est impliqué ;
- l'estimation des provisions pour engagements de retraite mettant en œuvre des hypothèses financières telles que le taux d'actualisation et des hypothèses démographiques telles que le taux d'augmentation des salaires et le taux de rotation du personnel.



### NOTE 3 – NOTES SUR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

#### 3.1 Écarts d'acquisition

Pour plus de détails sur les méthodes de comptabilisation, de valorisation et les taux utilisés pour la réalisation des tests de valorisation portant sur les écarts d'acquisition, se référer aux parties 2.6 *Écarts d'acquisition* et 2.4 *Regroupement d'entreprises* des présentes annexes.

Les projections d'activité et les hypothèses d'exploitation prévisionnelles retenues pour procéder aux tests de valorisation des différentes UGT émanent des Responsables de chacune des UGT concernées, corroborées par la Direction générale.

Par ailleurs, une analyse des sensibilités attachées aux hypothèses retenues dans la détermination des valeurs recouvrables a également été réalisée. Les tests de dépréciation annuels appellent les constatations suivantes :

*a) Concernant l'UGT Production et Distribution de films cinématographiques*

A chaque clôture annuelle, la valeur du catalogue est comparée par la société à la valeur comptable de l'actif net de l'UGT.

Sur les entités composant l'UGT, l'écart constaté entre la valeur de l'UGT Production et Distribution de films cinématographiques et la valeur comptable de l'actif net consolidé de cette UGT est largement positif.

Les principales hypothèses sur lesquelles une sensibilité des paramètres entraînerait une variation de valeur recouvrable sont les suivantes :

- l'estimation des recettes prévisionnelles futures : l'impact d'une variation à la baisse de 5% des hypothèses retenues ne remettrait pas en cause les conclusions du test de dépréciation, étant également précisé qu'une partie des recettes projetées correspondent à des recettes fermes, car déjà signées ;
- le taux d'actualisation : compte tenu de l'horizon à court terme des flux futurs de trésorerie prévisionnels, l'impact d'une variation à la hausse du taux d'actualisation de 1 point ne remettrait pas en cause les conclusions du test de dépréciation.

*b) Concernant l'UGT Production et Distribution de téléfilms et séries télévisuelles*

Au 31 mars 2018, à la suite de la cession du fonds de commerce de l'activité séries télévisuelles en langue française, l'écart d'acquisition relatif à l'UGT Production et Distribution de téléfilms a été totalement déprécié.

#### 3.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.03.2023	Mouvements de la période			31.03.2024
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Films et droits audiovisuels	1 435 601	14 797	(1 000)	135	1 449 534
En-cours de production	-	3 984	-	16	4 000
Frais préliminaires	15 856	311	(440)	(16)	15 711
Autres	5 712	-	(509)	-	5 203
<b>Valeur brute</b>	<b>1 457 170</b>	<b>19 092</b>	<b>(1 949)</b>	<b>135</b>	<b>1 474 449</b>
Films et droits audiovisuels	(1 422 898)	(15 859)	1 440	(135)	(1 437 452)
Autres	(5 588)	(62)	509	-	(5 141)
<b>Amortissements, provisions</b>	<b>(1 428 486)</b>	<b>(15 921)</b>	<b>1 949</b>	<b>(135)</b>	<b>(1 442 593)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>28 684</b>	<b>3 172</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 856</b>

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, effet de change

Au 31 mars 2024, les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles s'analysent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Frais Préliminaires	1 332	1 122
En-cours de production	4 000	-
Films terminés	26 461	27 438
Autres immobilisations incorporelles	62	124
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>31 856</b>	<b>28 684</b>

Les frais financiers capitalisés au sein des immobilisations au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élèvent à 601 milliers d'euros (aucun montant n'avait été capitalisé au cours de l'exercice précédent).

Par ailleurs, la provision pour dépréciation de frais préliminaires engagés sur des projets de films s'élève à 14 985 milliers d'euros, aucune dotation significative n'ayant été comptabilisée au cours de l'exercice.

La Société rappelle que l'amortissement des films et des productions audiovisuelles est pratiqué pour chaque film ou production audiovisuelle selon la méthode des recettes estimées, consistant à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales estimées. Pour plus de détails, se référer au paragraphe 2.7.4 de la présente Annexe.

### 3.3 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2023</b>	Mouvements de la période			<b>31.03.2024</b>
		+	-	<i>Autres <sup>(1)</sup></i>	
Installations, matériels techniques	159	-	(159)	-	-
Terrains, Constructions	4	-	(4)	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 106	173	(682)	1	599
<b>Valeur brute</b>	<b>1 268</b>	<b>173</b>	<b>(844)</b>	<b>1</b>	<b>599</b>
Installations, matériels techniques	(159)	-	159	-	-
Terrains, Constructions	(3)	-	3	-	-
Autres immobilisations corporelles	(943)	(48)	587	(1)	(405)
<b>Amortissements, provisions</b>	<b>(1 104)</b>	<b>(48)</b>	<b>748</b>	<b>(1)</b>	<b>(405)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>164</b>	<b>125</b>	<b>(96)</b>	<b>-</b>	<b>193</b>

*(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, effet de change*

La variation des immobilisations corporelles brutes correspond essentiellement au déménagement du Groupe de la Cité du Cinéma située à Saint-Denis à Paris.

### 3.4 Autres actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Titres non consolidés	-	500
Prêts et autres créances	2 290	2 725
Dépôts et cautionnements à échéance > 1 an	1 334	3 347
<b>Valeur nette</b>	<b>3 624</b>	<b>6 573</b>

La variation des *Autres actifs financiers* s'explique par le remboursement des dépôts de garantie liés à la Cité du Cinéma et à la cession des titres Elzevir pour leur valeur à l'actif.

Les dépôts et cautionnement comprennent principalement le dépôt de garantie versé pour les nouveaux locaux du Groupe à Paris, ainsi que le reliquat des cautions versées aux Guilds pour 1,2 million d'euros.

### 3.5 Titres mis en équivalence

EuropaCorp ne détient pas de participation consolidée par mise en équivalence.

### 3.6 Impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés au 31 mars 2024 sur la base d'un taux d'impôt de droit commun égal à 25,825% pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Les impôts différés se ventilent comme suit au 31 mars 2024 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Impôts différés actifs	-	12
Impôts différés passifs	-	-
<b>Impôts différés nets</b>	<b>-</b>	<b>12</b>
<i>Dont décalage fiscal sur CA TV Films</i>	<i>1 542</i>	<i>1 266</i>
<i>Dont Fonds de soutien</i>	<i>(71)</i>	<i>(324)</i>
<i>Dont Amortissements films</i>	<i>(2 190)</i>	<i>(2 524)</i>
<i>Dont juste valeur des ventes à terme en devises</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dont déficits fiscaux activés</i>	<i>697</i>	<i>2 154</i>
<i>Dont autres variations temporaires</i>	<i>22</i>	<i>(560)</i>
<b>Valeur nette</b>	<b>-</b>	<b>12</b>

Les impôts différés sur autres variations temporaires se rapportent essentiellement à des dépréciations de films non encore déductibles fiscalement car relatives à des actifs non encore exploités ou à des dotations pour amortissements de films déjà exploités mais dont les règles de calcul comptables et fiscales diffèrent, générant ainsi des différences temporaires.

Les déficits fiscaux du Groupe intégré sont reconnus dans les comptes de manière à plafonner les impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs nets (à la fois pour le périmètre français et pour le périmètre américain).

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé d'après le taux légal français de 25,825% et l'impôt effectif supporté par le Groupe est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Résultat avant impôt et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	874	322
Crédit d'impôt Cinéma	-	-
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(226)</b>	<b>(83)</b>
(Accroissement) / Diminution de la charge d'impôt résultant de :		
<i>Différences permanentes</i>	<i>31</i>	<i>179</i>
<i>Activation de reports déficitaires /(Déficits fiscaux non activés)</i>	<i>243</i>	<i>(472)</i>
<i>Divers</i>	<i>(56)</i>	<i>117</i>
<b>Impôt effectif (courant et différé)</b>	<b>(8)</b>	<b>(259)</b>

### 3.7 Stocks

Les stocks se décomposent de la manière suivante au 31 mars 2024 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>En-cours de Production (films)</b>	<b>Vidéo (Blu ray et DVD)</b>	<b>Merchandising</b>	<b>Livres</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur brute au 31 mars 2023</b>	-	<b>101</b>	<b>101</b>	-	<b>202</b>
Provisions pour dépréciation	-	(38)	(101)	-	(138)
<b>Valeur nette au 31 mars 2023</b>	-	<b>63</b>	-	-	<b>63</b>
<b>Valeur brute au 31 mars 2024</b>	-	<b>78</b>	<b>101</b>	-	<b>178</b>
Provisions pour dépréciation	-	(35)	(101)	-	(136)
<b>Valeur nette au 31 mars 2024</b>	-	<b>42</b>	-	-	<b>42</b>

### 3.8 Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Clients et comptes rattachés - valeur nominale	14 455	18 485
Provision pour dépréciation des créances clients	(2 237)	(2 496)
<b>Valeur nette des créances clients</b>	<b>12 218</b>	<b>15 989</b>
<b>Actif sur contrat</b>	<b>9 890</b>	<b>7 711</b>
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>22 108</b>	<b>23 700</b>

La baisse des créances clients s'explique notamment par les encaissements provenant des sous-distributeurs internationaux pour le film *Dogman*, livré en fin d'exercice précédent (au 31 mars 2023).

L'échéance des créances clients se décompose comme suit au 31 mars 2024 :

<b>Valeur brute des créances</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>Echues</b>	<b>Non échues *</b> <b>(&lt; 1 an)</b>	<b>Non échues *</b> <b>(&gt; 1 an)</b>
Total Groupe EuropaCorp	<b>14 455</b>	3 534	10 921	-

\* Par hypothèse, l'échéance des créances relatives aux ventes TV a été fixée en fonction de la date de diffusion estimée.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Pour rappel, au 31 mars 2014, le Groupe avait comptabilisé un chiffre d'affaires de 29,7 millions d'euros (soit la contrevaletur de 42,7 millions de dollars) résultant de l'accord de buy-out conclu avec la Fox en mars 2014. Au 31 mars 2023, la créance liée à cet accord a été soldée à la suite des encaissements constatés sur l'exercice de 1,9 million de dollars contrevaletur de 1,7 million d'euros et un chiffre d'affaires complémentaire de 1,7 million d'euros avait été comptabilisé au cours de la période.

Au 31 mars 2024, un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros a été comptabilisé au titre de cet accord et les différences de change liées à l'évolution du cours du dollar ont été comptabilisées en résultat d'exploitation conformément à l'application du règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015.

Les créances clients échues au 31 mars 2024 sont principalement constituées de créances pour lesquelles une procédure de recouvrement a été lancée, avec proposition de nouveaux échéanciers. Les créances douteuses s'élèvent à 2 237 milliers d'euros et sont dépréciées à hauteur de 100%.

Les créances à plus d'un an sont principalement détenues sur les chaînes de télévision.

Le tableau de passage de la provision pour dépréciation des créances clients se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2023</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>		<b>Autres *</b>	<b>31.03.2024</b>
			<b>Avec utilisation</b>	<b>Sans utilisation</b>		
Provision pour dépréciation des créances clients	<b>(2 496)</b>	(272)	248	293	(9)	<b>(2 237)</b>

\* *Incidences des variations de périmètre*

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, EuropaCorp procède à des délégations de recettes via des Cessions Dailly. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste clients, car seul le règlement est délégué aux banques. Au 31 mars 2024, aucune délégation n'a été consentie.

### 3.9 Autres créances

#### Détail des créances par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	429	1 234
Fonds de soutien & COSIP	7 364	7 145
Créances fiscales et sociales	1 961	2 171
Autres créances	1 810	642
<b>Valeur brute</b>	<b>11 563</b>	<b>11 192</b>
Provisions pour dépréciation	(7 424)	(7 144)
<b>Valeur nette</b>	<b>4 139</b>	<b>4 047</b>

La créance sur le CNC (fonds de soutien) se décompose au 31 mars 2024 de 6,2 millions d'euros de soutien producteur, 0,5 million d'euros de soutien éditeur vidéo, de 0,4 million d'euros de soutien export, et de 0,2 million de soutien distributeur, soit un total de 7,4 millions d'euros. Au 31 mars 2024, cette créance est dépréciée à hauteur de 7,1 millions d'euros compte tenu du changement de nationalité de l'actionnaire majoritaire le 28 juillet 2020 (dépréciation passée au cours de l'exercice 2019/2020).

Les autres créances se composent principalement des créances détenues auprès de coproducteurs. L'ensemble de ces créances a une échéance inférieure à un an.

### 3.10 Capitaux propres

#### 3.10.1 Composition du capital

Au 31 mars 2007, le capital d'EuropaCorp était composé de 15 400 000 titres d'une valeur nominale de 0,34 euro.

À la suite de l'introduction en bourse de la société EuropaCorp sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le 6 juillet 2007, le capital se décomposait en 20 310 828 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 0,34 euro, soit un capital social de 6 905 681,52 euros.

Le 28 février 2013, à la suite d'une augmentation de capital en numéraire et en nature, le capital se décomposait en 29 315 154 actions ordinaires de 0,34 euro de valeur nominale chacune, soit un capital social de 9 967 152,36 euros.

Le Conseil d'administration du 22 mai 2015 a constaté la réalisation des conditions d'attribution et en conséquence l'émission de 233 783 actions nouvelles de trente-quatre (34) centimes d'euro chacune de valeur nominale au profit des salariés présents dans le Groupe au 22 mai 2013 et ayant rempli les conditions d'attribution au 22 mai 2015.

Le Conseil d'administration du 17 novembre 2016 a validé une augmentation du capital social en numéraire d'un

montant nominal total égal à 3 885 714,48 euros, par la création et l'émission 11 428 572 actions nouvelles de 0,34 euro de valeur nominale chacune.

Au 31 mars 2020, le capital social s'élève à 13 932 353,06 euros. Il est divisé en 40 977 509 actions ordinaires de 0,34 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2020, faisant usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 28 avril 2020, a validé une augmentation du capital social en numéraire (réservée aux fonds Vine et Falcon) d'un montant nominal total égal à 27 582 405,5 euros, par la création et l'émission 81 124 722 actions nouvelles de 0,34 euro de valeur nominale chacune.

Au 31 mars 2021, le capital social s'élève donc à 41 514 758,54 euros. Il est divisé en 122 102 231 actions ordinaires de 0,34 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Il est précisé qu'au 31 mars 2021, conformément à IAS 32, les frais directement attribuables aux augmentations de capital ont été comptabilisés en déduction des capitaux propres pour un montant de 1,5 million d'euros.

A la suite de la décision prise le 26 octobre 2020 par le Conseil d'administration d'EuropaCorp, faisant usage d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 septembre 2020, de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux, le Conseil d'administration a constaté, en date du 26 octobre 2021, la réalisation des conditions d'attribution et en conséquence l'émission de 585.787 actions nouvelles de trente-quatre (34) centimes d'euro chacune de valeur nominale.

Ces actions sont indisponibles pour une période de 1 an, à du 26 octobre 2021, et seront immédiatement assimilées aux actions anciennes.

Le capital social de la Société est ainsi porté à 41.713.926,12 euros, divisé en 122.688.018 actions de trente-quatre (34) centimes d'euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

A la suite de la décision prise le 16 novembre 2020 par le Conseil d'administration d'EuropaCorp, faisant usage d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 septembre 2020, de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux, le Conseil d'administration a constaté, en date du 30 novembre 2021, la réalisation des conditions d'attribution et en conséquence l'émission de 436.365 actions nouvelles de trente-quatre (34) centimes d'euro chacune de valeur nominale.

Ces actions sont indisponibles pour une période de 1 an, à compter du 16 novembre 2021, et seront immédiatement assimilées aux actions anciennes.

Le capital social de la Société est ainsi porté à 41.862.290,22 euros, divisé en 123.124.383 actions de trente-quatre (34) centimes d'euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

### Variation de la composition du capital entre le 31/03/2023 et le 31/03/2024

#### Mandataires sociaux

Nom, prénom / Société	Fonction au 31/03/2023	Fonction au 31/03/2024	Nationalité	Nombre parts / actions au 31/03/2023	Pourcentage de libération	Nombre parts / actions au 31/03/2024	Pourcentage de libération
Fonds Vine			US	73 444 492	100%	73 444 492	100%
Luc Besson et Front Line	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration	FR	15 600 226	100%	15 600 226	100%
James Moore	Administrateur	Administrateur	US	1	100%	1	100%
Deborah Carlson	Administrateur	Administrateur	US	1	100%	1	100%
Alexandra Voss	Administrateur	Administrateur	US	1	100%	1	100%
Jacques-Henri Eyraud		Administrateur	FR	1	100%	1	100%
Axel Duroux	Administrateur	Conseiller spécial du Président	FR	827 787	100%	827 787	100%

#### Autres actionnaires ou porteurs de parts

Nom, prénom / Société	Nationalité	Nombre parts / actions au 31/03/2023	Pourcentage de libération	Nombre parts / actions au 31/03/2024	Pourcentage de libération
Public / Autres actionnaires	FR	13 035 652	100%	13 012 078	100%
FF Motion Invest	CN	11 428 572	100%	11 428 572	100%
Falcon Strategic Partners IV L.P.	US	7 680 230	100%	7 680 230	100%
Actions émises dans le cadre du plan d'actions gratuites (oct./nov. 2021)	FR	1 022 152		1 022 152	100%
Actions détenues par EuropaCorp	FR	85 269	100%	108 842	100%

<b>TOTAL</b>	<b>123 124 383</b>	<b>100%</b>	<b>123 124 383</b>	<b>100%</b>
--------------	--------------------	-------------	--------------------	-------------

M. Luc Besson (en ce compris sa holding Front Line) et les fonds Vine ont conclu en date du 28 juillet 2020 un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, qui prévoit notamment des règles relatives à la gouvernance ainsi que des mécanismes de sortie conjointe et forcée.

Les capitaux propres et la part des intérêts minoritaires se détaillent de la façon suivante aux 31 mars 2024 et 2023 :

(en milliers d'euros)	31.03.2024	31.03.2023
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>2 792</b>	<b>780</b>
Capital souscrit	41 862	41 862
Réserves et résultat accumulés	(39 070)	(41 082)
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>438</b>	<b>391</b>

L'objectif de la Direction générale du Groupe EuropaCorp est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net/capitaux propres raisonnable ;
- dans la mesure du possible, de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Ce niveau peut toutefois varier, en particulier si des investissements présentant un intérêt stratégique fort pour le

Groupe se présentent (exemple : acquisition d'un catalogue de films générateur de revenus futurs) ou en fonction des résultats.

Par endettement net, le Groupe entend l'ensemble des dettes financières, y compris instruments financiers passifs liés aux dettes et placements financiers, minoré de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et des instruments financiers liés.

### 3.10.2 Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividende au cours de l'exercice 2023/2024.

### 3.10.3 Attribution d'actions gratuites

Par décision du 15 juillet 2021, et sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations en date du même jour, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions de performance de 2,932,915 actions d'EuropaCorp SA au profit des salariés et mandataires sociaux d'EuropaCorp et de ses filiales situées en France. Ces actions de performance seront définitivement acquises sous réserve d'une condition de présence et de conditions de performance appréciées sur trois ans, afin d'inciter les salariés à inscrire leur action dans le long terme, de les fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de la Société et l'intérêt des actionnaires.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'EuropaCorp du 28 septembre 2020, dans sa 28<sup>ème</sup> résolution, à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social.

### 3.11 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2023</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>		<b>Autres</b>	<b>31.03.2024</b>
			<b>Avec utilisation</b>	<b>Sans utilisation</b>		
Provisions pour charges		16	-	-	-	16
Provisions pour risques	777	-	(47)	-	-	730
Provisions pour retraites	508	78	(104)	-	-	482
<b>Provisions</b>	<b>1 285</b>	<b>94</b>	<b>(150)</b>	-	-	<b>1 229</b>

#### 3.11.1 Provisions pour risques

Les provisions pour risques et charges au 31 mars 2024 se rapportent notamment aux affaires suivantes :

- Une provision relative à un litige opposant la Société à un tiers pour 0,5 million d'euros ;
- Une provision sur litige prud'homal pour 0,1 million d'euros ;

La dotation pour risques et charges sur l'exercice correspond à un litige, alors que la reprise correspond à un remboursement de subvention au CNC.

#### 3.11.2 Provisions pour retraite

La variation de la dette actuarielle relative à la provision d'indemnités de fin de carrière se résume de la façon suivante :



<b>Dettes actuarielles au 31.03.23</b>	<b>508</b>
Variation de périmètres	(104)
Charge d'intérêt de la dette actuarielle	13
Coût des services rendus sur l'exercice	31
Gains et pertes actuariels	34
Prestations versées sur l'exercice	-
<b>Dettes actuarielles au 31.03.2024</b>	<b>482</b>

### 3.12 Emprunts et dettes financières – Endettement financier net

L'endettement net de la société se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Emprunt obligataire à plus d'un an		
Dépôts et cautionnements reçus	98	286
Autres emprunts et dettes assimilées > 1 an	-	-
Crédit de production	64 148	66 597
<b>Total Emprunts à Echéance &gt; 1 an</b>	<b>64 246</b>	<b>66 883</b>
Emprunt obligataire à moins d'un an		
Emprunt auprès établissement de crédit		
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an		
Crédit de production	6 933	10 969
Concours bancaires courants		
Valeurs mobilières de placement	(649)	(649)
Disponibilités	(45 664)	(55 039)
<b>Endettement net</b>	<b>24 866</b>	<b>22 164</b>

Le financement de la production des films est notamment réalisé par le biais de moyens de crédit que la Société affecte spécifiquement aux films (lignes de crédits, découverts bancaires, autres...). Il est rappelé qu'en termes de présentation des états financiers consolidés, les productions d'œuvres sont présentées à l'actif au niveau des « Actifs non courants », alors que le financement desdites œuvres, compte tenu de sa maturité, est lui intégralement présenté en « Passifs courants » à l'exception des crédits de production faisant l'objet d'un étalement dans le cadre du plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal de Commerce de Bobigny le 24 juillet 2020.

Les intérêts financiers incorporés aux films comprennent d'une part la charge financière des crédits encourus sur ces financements spécifiques au cours de la période et d'autre part les intérêts déterminés par les banques sur les découverts bancaires affectés aux différents films, dans la limite globale du coût financier réellement supporté par le groupe au cours d'un même exercice.

Les soldes débiteurs bancaires étant relatifs à la structure et non spécifiquement imputables aux films, les intérêts débiteurs générés ne viennent pas minorer les coûts d'emprunts incorporés au coût des films et sont donc présentés en résultat financier dans le poste « Produits des placements financiers/ (Coût de l'endettement financier) ».

Les montants d'endettement figurant au sein du tableau d'endettement net présenté ci-dessus correspondent aux soldes individuels décompensés des divers comptes de trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont des SICAV ou FCP monétaires. Ces placements visent une rentabilité proche de l'€STR. Ils sont principalement investis sur les marchés monétaires et de taux et sont mobilisables à très court terme. Ils ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Au 31 mars 2024, les valeurs mobilières de placement sont composées d'OPCVM. La date de comptabilisation des VMP correspond au jour de valeur de l'opération d'acquisition (*settlement date*).

La Société disposait d'une ligne de crédit principale revolving arrangée par J.P. Morgan lui permettant notamment de mobiliser des créances liées à des contrats pour un montant maximum d'environ 190 millions de dollars. Elle portait intérêt sur la base du taux Euribor ou Libor majoré d'une marge bancaire de 3,25%.

A l'arrêté du plan de sauvegarde, des tirages à hauteur de 85,6 millions d'euros avaient été réalisés sur cette ligne de crédit principale.

Dans le cadre du plan de sauvegarde, approuvé le 24 juillet 2020 par le Tribunal de Commerce de Bobigny, puis modifié par la validation de la requête relative à l'épidémie de Covid-19 du 16 mars 2021, le remboursement de la ligne de crédit principale est prévu sur 9 ans de la manière suivante :

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
% de remboursement	5,8%	11,8%	10,6%	6,7%	12,4%	12,4%	12,1%	14,6%	13,6%

Au cours de l'exercice 2021/2022, la première échéance de 5,0 millions d'euros de principal a été honorée, tout comme la seconde au cours de l'exercice 2022/2023 pour 10,1 millions d'euros. La troisième échéance a été payée en juillet 2023 pour 9,1 millions d'euros.

### 3.13 Instruments financiers

Les besoins de trésorerie du Groupe sont couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation, complétés par des autorisations de découverts, des mobilisations de contrats de vente et des crédits de productions spécialisés.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2024		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés							
Autres actifs financiers non courants	3 624	3 624			3 624		
Autres actifs financiers courants							
Instruments financiers dérivés actifs							
Trésorerie et équivalent de trésorerie	46 313	46 313	46 313				
<b>Actifs financiers</b>	<b>49 938</b>	<b>49 938</b>	<b>46 313</b>	-	<b>3 624</b>	-	-
Dettes financières à plus d'1 an	64 148	64 148				64 148	
Dettes financières à moins d'1 an	7 031	7 031	-			7 031	
Instruments financiers dérivés passifs							
<b>Passifs financiers</b>	<b>71 179</b>	<b>71 179</b>	-	-	-	<b>71 179</b>	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2023		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés							
Autres actifs financiers non courants	6 573	6 573			6 573		
Autres actifs financiers courants							
Instruments financiers dérivés actifs							
Trésorerie et équivalent de trésorerie	55 688	55 688	55 688				
<b>Actifs financiers</b>	<b>62 261</b>	<b>62 261</b>	<b>55 688</b>	-	<b>6 573</b>	-	-
Dettes financières à plus d'1 an	66 597	66 597				66 597	
Dettes financières à moins d'1 an	11 255	11 255	-			11 255	
Instruments financiers dérivés passifs							
<b>Passifs financiers</b>	<b>77 852</b>	<b>77 852</b>	-	-	-	<b>77 852</b>	-

Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

La version révisée de IFRS 7 – « Instruments financiers : Informations à fournir - Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » concerne les actifs et passifs évalués à la juste valeur et requiert de classer les évaluations à la juste valeur en 3 niveaux :

- le niveau 1 comprend les évaluations basées sur des prix cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques ;
- le niveau 2 comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;
- le niveau 3 comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché.

Les instruments financiers utilisés par EuropaCorp sont tous de niveau 1.

Dans le cadre normal de l'activité, le Groupe est exposé à des risques de taux et de change susceptibles d'avoir un impact sur sa situation nette.

- Risque de taux d'intérêt :

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt porte essentiellement sur la quote-part utilisée par tirage des lignes de crédit renouvelables.

La ligne de crédit principale portait intérêts aux taux LIBOR ou EURIBOR augmentés d'une marge de 3,25%.

L'échéancier des actifs et des passifs financiers au 31 mars 2024 se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>Echéancier</b>		
		<b>- de 1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>+ de 5 ans</b>
Actifs financiers à taux fixe	-			
Actifs financiers à taux variable	46 313	46 313		
Actifs financiers non exposés	3 624	-	3 014	610
<b>Actifs financiers</b>	<b>49 938</b>	<b>46 313</b>	<b>3 014</b>	<b>610</b>
Passifs financiers à taux fixe	-			
Passifs financiers à taux variable	71 179	7 031	52 469	11 679
Passifs financiers non exposés	-			
<b>Passifs financiers</b>	<b>71 179</b>	<b>7 031</b>	<b>52 469</b>	<b>11 679</b>

Le suivi du risque de taux d'intérêt et de la sensibilité peut se résumer de la façon suivante au 31 mars 2024 (hypothèse retenue : augmentation de 0,5 point des taux d'intérêt) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Taux fixe</b>	<b>Taux variable</b>	<b>Non exposé</b>	<b>Total</b>
Actifs financiers		46 313	3 624	49 938
Passifs financiers		71 179	-	71 179
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-</b>	<b>(24 866)</b>	<b>3 624</b>	<b>(21 241)</b>
"Couverture"		-		-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>-</b>	<b>(24 866)</b>	<b>3 624</b>	<b>(21 241)</b>
<b>Sensibilité</b>	<b>-</b>	<b>(124)</b>		<b>(124)</b>

- Risque de change :

Le Groupe est exposé au risque de conversion des états financiers pour les filiales dont les comptes sont libellés en devises étrangères et au risque transactionnel de fluctuations des taux de change au titre des revenus générés en dehors de la zone euro. Ce risque porte également sur les coûts de production libellés en devises et se rapportant à la partie tournée en dehors de la zone euro de certains films. Lorsqu'une part importante des recettes générées sur les marchés internationaux est libellée en devises, des coûts de production significatifs peuvent être libellés dans les

mêmes devises. Ainsi, le Groupe peut bénéficier d'une couverture naturelle, en fonction de l'importance respective de ces flux en sens inverse.

Le Groupe peut également avoir recours à divers instruments financiers pour assurer la couverture des risques de change pesant sur les flux de trésorerie, notamment en ce qui concerne les fluctuations du dollar US par rapport à l'euro. Ainsi lorsque la société s'engage à régler d'importantes dépenses en devises, elle peut signer ponctuellement des contrats de change à terme ou d'options de change avec des institutions financières.

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe ayant choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des opérations d'achats et de ventes à terme en devises effectuées par EuropaCorp sont comptabilisées en résultat financier. La juste valeur de ces instruments, enregistrée à l'actif ou au passif du bilan consolidé en « Autres créances » ou « Autres dettes », est déterminée en fonction de leur valeur de marché valorisée au regard des taux de change de clôture.

Au 31 mars 2024, la société ne dispose pas d'instruments de couverture évalués à la juste valeur.

- Risque de liquidité :

Le risque de liquidité auquel est soumise la société EuropaCorp est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements bancaires. Bien que la société EuropaCorp s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution à l'international et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la société EuropaCorp ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, la société EuropaCorp disposait d'une ligne de crédit principale réutilisable lui permettant notamment de mobiliser des créances liées à des contrats pour un montant maximum total équivalent à 190 millions de dollars.

Cette ligne de crédit principale devait être remboursée au terme d'une période de 5 ans, soit le 21 octobre 2019 au plus tard. Dans le cadre du plan de sauvegarde, approuvé le 24 juillet 2020 par le Tribunal de Commerce de Bobigny, le remboursement de cette ligne de crédit (tirages à hauteur de 85,6 millions d'euros) était prévu sur sept ans de la manière suivante :

Année	1	2	3	4	5	6	7
% de remboursement	34.0%	11.8%	10.6%	6.7%	12.4%	12.4%	12.1%

Comme annoncé le 16 mars 2021, à la suite de l'épidémie de covid-19 et de son impact sur les mises en production du Groupe, une requête a été présentée devant le Tribunal de Commerce de Bobigny afin de prolonger la durée du plan de sauvegarde d'EuropaCorp S.A. d'une durée de deux ans supplémentaires. La requête a été validée, la durée totale du plan de sauvegarde a ainsi été portée de sept à neuf ans à compter du 24 juillet 2020, impliquant un nouvel échéancier de paiement :

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
% de remboursement	5,8%	11,8%	10,6%	6,7%	12,4%	12,4%	12,1%	14,6%	13,6%

La troisième échéance a été honorée au cours de l'exercice avec le remboursement de 9,1 millions d'euros de principal.

- Risque de crédit :

Les créances les plus significatives concernent les activités Ventes Internationales et Ventes TV France.

Concernant les ventes TV France, le risque de crédit est considéré comme faible compte tenu de la taille des diffuseurs, de l'historique et de la qualité des relations entretenues avec eux.

Concernant les ventes internationales, la politique du Groupe EuropaCorp consiste à choisir dans chaque pays où ses films sont distribués des partenaires de référence avec lesquels il a travaillé à plusieurs reprises dans le passé, tout en cherchant à diversifier ses partenaires potentiels, notamment par le biais de contacts réguliers avec les différents acteurs étrangers à l'occasion des marchés de films comme Cannes (Marché du Film), Los Angeles (American Film Market), ou Berlin (European Film Market) notamment.

Compte tenu du fait que le risque de crédit est considéré comme faible, le Groupe EuropaCorp n'a pas jugé opportun, à ce jour, d'avoir recours à une assurance-crédit.

Le tableau ci-dessous présente le montant total de risque de crédit, ventilé par grandes catégories d'actif au 31 mars 2024 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>
Clients et comptes rattachés	22 108
Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres créances soumises à risque de crédit	-
<b>Total</b>	<b>22 108</b>

- Risque sur actions :

La société EuropaCorp place généralement sa trésorerie disponible en produits monétaires en euros ou en produits sécurisés (certificats de dépôts, billets de trésorerie, comptes à terme...). Elle estime donc ne pas être exposée à un risque sur actions au 31 mars 2024.

Par ailleurs, au 31 mars 2024, la société EuropaCorp détient 108 842 de ses propres actions, valorisées à 36,2 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions</b>	<b>Portefeuille d'actions propres</b>
Position à l'actif	Néant	-
Hors bilan	Néant	-
<b>Position nette globale</b>	<b>Néant</b>	<b>-</b>

### 3.14 Dettes fournisseurs et autres dettes courantes

#### Détail des autres dettes courantes par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>18 526</b>	<b>20 442</b>
<b>Dettes sur acquisition de titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes	46	28
Dettes fiscales et sociales	4 078	5 015
Dettes diverses	2 077	1 978
<b>Total autres dettes</b>	<b>6 201</b>	<b>7 021</b>
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>24 727</b>	<b>27 463</b>

La baisse des dettes fournisseurs s'explique notamment par le paiement à LBP du minimum garanti sur les ventes internationales pour le film *Dogman* livré en fin d'exercice précédent.

Les dettes diverses au 31 mars 2024 sont principalement constituées de charges à payer composées de reversements dus aux ayants droit, de coûts engagés sur des productions/coproductions en cours.

Les dettes fiscales et sociales se composent essentiellement de TVA collectée et de charges à payer sur impôts et cotisations diverses.

L'ensemble des dettes courantes a une échéance à moins d'un an.

L'échéance des dettes fournisseurs se décompose comme suit au 31 mars 2024 :

<b>Dettes fournisseurs</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>Echues</b>	<b>Non échues</b> <b>(&lt; 1 an)</b>	<b>Non échues</b> <b>(&gt; 1 an)</b>
Total Groupe EuropaCorp	<b>18 526</b>	1 659	16 867	-

3.15 Autres actifs et autres passifs (courants et non-courants) et Dettes sur acquisitions de titres

*3.15.1 Autres actifs et autres passifs (courants et non courants)*

Les autres actifs courants concernent des charges constatées d'avance, d'un montant de 1,1 million d'euros au 31 mars 2024 au titre de charges engagées sur des ventes non encore reconnues (dont 0,8 million lié aux charges d'ayant droit).

Les autres passifs courants sont constitués de produits constatés d'avance et de passifs sur contrat, au titre de recettes facturées dont le fait générateur de la prise en compte du chiffre d'affaires correspondant n'est pas avéré à la clôture de l'exercice. Les produits constatés d'avance et passifs sur contrat sont classés en passifs non courants lorsque l'échéance de la prise en compte du chiffre d'affaires est supérieure à un an. La part à moins d'un an des produits constatés d'avance et passifs sur contrat s'élève à 2 millions d'euros au 31 mars 2024.

Les autres passifs (courants et non courants) se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Subventions	-	-
Autres PCA	1 055	1 055
<b>Total Produits constatés d'avance</b>	<b>1 055</b>	<b>1 055</b>
Etalement des droits TV	110	1 807
Ventes internationales non livrées	2 648	3 097
<b>Total Passif sur contrat</b>	<b>2 758</b>	<b>4 904</b>
<b>Total Autres</b>	<b>5 622</b>	<b>4 216</b>
<b>Total Autres passifs courants et non courants</b>	<b>9 434</b>	<b>10 174</b>

3.15.2 *Autres passifs non courants****Echéancier des autres passifs non courants et dettes sur acquisitions de titres non courants***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>+ de 5 ans</b>
Passif sur contrat	1 795	1 795	-
Autres	5 622	5 622	-
<b>Total autres passifs non courants</b>	<b>7 416</b>	<b>7 416</b>	<b>0</b>

3.15.3 *Variation des actifs et des passifs sur contrat*

Le détail des variations d'actif et de passif sur contrat est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>ACTIF SUR CONTRAT</b>	<b>PASSIF SUR CONTRAT</b>
<b>Position en début d'exercice</b>	<b>7 753</b>	<b>4 904</b>
Produits reconnus sur l'exercice inclus dans les passifs sur contrat en début d'exercice		
Trésorerie résultat de produits non reconnus sur l'exercice		2 758
Dépréciation d'actifs sur contrat		
Reclassement d'actifs sur contrat en créances client		
Reclassement entre actif sur contrat et passif sur contrat		
Avancement ou modification des contrats		
Variations de périmètre		
Autres	8 364	
<b>Position en fin d'exercice</b>	<b>8 364</b>	<b>2 758</b>

## 3.16 Contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
<b>Droit d'utilisation des biens pris en location</b>	<b>3 814</b>	<b>1 449</b>
Dettes locatives - part à plus d'un an	(3 487)	(1 958)
Dettes locatives - part à moins d'un an	(530)	(2 686)
<b>Total dettes locatives</b>	<b>(4 017)</b>	<b>(4 644)</b>

Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Elle prévoit une comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs : un droit d'utilisation est reconnu à l'actif et une dette locative au passif. Au compte de résultat, le preneur constate un amortissement et une charge d'intérêt. La norme supprime la distinction entre location simple et crédit-bail.

Le droit d'utilisation et la dette locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location, date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent. Leur valeur initiale est égale à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat, et le cas échéant des avantages reçus du bailleur. Un taux unique d'actualisation de 8% a été retenu pour toutes les entités, correspondant à celui en vigueur sur les principales lignes de crédit en cours.

Les droits d'utilisation des biens pris en location sont amortis linéairement sur la durée du contrat.

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme relatives aux contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois ou dont la valeur est inférieure à 5 milliers de dollars.

Ainsi seuls les baux immobiliers font l'objet du retraitement prévu par la norme.

## NOTE 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

### 4.1 Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Production	32 287	34 774
Distribution	1 058	385
Vidéo	1 242	1 068
Événementiel	-	-
Divers	738	1 261
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>35 325</b>	<b>37 487</b>
<i>Dont soutien financier généré (CNC)</i>	<i>172</i>	<i>-</i>
<i>Dont chiffre d'affaires généré à l'export</i>	<i>20 727</i>	<i>24 020</i>

Le chiffre d'affaires annuel consolidé s'établit à 35,3 millions d'euros, en léger recul (-6%) par rapport à l'exercice précédent qui comprenait des ventes internationales plus importantes, notamment sur les livraisons de films frais à l'étranger (*Dogman* et *June & John* de Luc Besson versus *Weekend à Taipei* cette année) et les royalties reçues des studios américains.

#### *Chiffre d'affaires « Production » :*

Les ventes Télévision & SVOD en France et aux Etats-Unis totalisent sur l'exercice 2023/2024 un chiffre d'affaires de 13,3 millions d'euros, soit 38% du chiffre d'affaires, contre 11,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent (hausse de 18%). Elles sont portées par le marché français et correspondent à l'ouverture des fenêtres de droits de diffusion pour des films du catalogue comme *Anna*, la trilogie *Taken*, les films *Taxi* ou *Coexister*.

Sur l'exercice 2023/2024, aucune fenêtre de droits pour un montant unitaire supérieur à 1 million d'euros s'est ouverte contre une sur l'exercice précédent (*Valérian et la Cité des mille planètes*).

L'activité Ventes Internationales représente 17,4 millions d'euros sur l'exercice, soit environ 49% du chiffre d'affaires annuel, contre 21,1 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Les revenus correspondent essentiellement aux livraisons internationales du film *Weekend à Taipei*, ainsi qu'aux royautés significatives perçues sur les films du catalogue (principalement *Lucy*, *Transporteur 3* et *Transporteur 2*, *Taken 2* et *Taken 3*), toutefois inférieures à celles de l'exercice précédent.

Le Groupe précise que les royautés sur les films en langue anglaise ont été comptabilisées en chiffre d'affaires sur la base des derniers décomptes reçus.

Le chiffre d'affaires de l'activité Séries s'élève à 0,1 million d'euros sur l'exercice 2023/2024, contre 1,4 million d'euros pour l'exercice 2022/2023. Ce chiffre d'affaires correspond à des ventes TV/SVOD en France et aux Etats-Unis.

Les recettes liées aux droits dérivés (partenariats, licences, musique...) s'élèvent à 1,5 million d'euros au 31 mars 2024 contre 0,4 million d'euros au 31 mars 2023.

Le chiffre d'affaires « Production » comprenait également au cours de l'exercice précédent les recettes dégagées par l'activité de post-production (0,6 million d'euros), cédée en septembre 2022.



*Chiffre d'affaires « Distribution » :*

Le chiffre d'affaires Distribution Salles enregistre 0,9 million d'euros de revenus, correspondant à la sortie dans les salles françaises de *Dogman* en septembre 2023, contre 0,4 million en 2022/2023 (*Arthur Malédiction*).

*Chiffre d'affaires « Vidéo » :*

L'activité Vidéo & VOD en France et aux Etats-Unis s'établit à 1,2 million d'euros, contre 1,1 million d'euros en 2022/2023. Elle comprend essentiellement les ventes VOD réalisées aux Etats-Unis et en France sur divers titres (notamment *Miss Sloane* aux Etats-Unis ainsi que *Dogman* et *Nous finirons ensemble* en France).

## 4.2 Marge opérationnelle

La marge opérationnelle s'établit à 12,4 millions d'euros contre 17,3 millions l'an dernier soit un taux de marge de 35% (contre 46% l'exercice précédent). La hausse du coût des ventes provient de celle des amortissements liés aux films frais. Les amortissements passent en effet de 12,4 millions en 2022/2023 à 15,8 millions en 2023/2024 du fait notamment de l'intégration du film *Weekend à Taipei* à l'actif du Groupe et du début de son amortissement (livraisons internationales en fin d'exercice).

## 4.3 Frais de structure

Les frais généraux s'établissent à (11,2) millions d'euros, soit une économie de 2,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (-19%), confirmant ainsi l'efficacité des mesures mises en place par le Groupe pour réduire ses frais généraux. La baisse est essentiellement liée aux économies de loyers à la suite du déménagement du siège social de la Société à Paris, à celles des salaires de la filiale de post-production cédée en septembre 2022, ainsi que de la diminution des frais de conseil.

## 4.4 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Cession de Digital Factory		(261)
Reprise de dépréciation du soutien distributeur		949
Eléments exceptionnels de restructuration	2 424	
Autres	(117)	(227)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>2 307</b>	<b>461</b>

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 2,3 millions d'euros, essentiellement liés à des éléments exceptionnels de restructuration, contre 0,5 million d'euros au cours de l'exercice précédent, principalement composés d'éléments liés à la cession par EuropaCorp de sa filiale de post-production Digital Factory en septembre 2022 ainsi que par la reprise de dépréciation du soutien distributeur dont la durée a été prolongée par le CNC et qui avait pu être utilisé par EuropaCorp.

## 4.5 Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Résultat financier de l'endettement net	(3 062)	(2 539)
Autres produits et charges financiers	374	(1 047)
<b>Résultat financier</b>	<b>(2 689)</b>	<b>(3 586)</b>

Le résultat financier s'établit à (2,7) millions d'euros contre (3,6) millions d'euros en 2022/2023. Il comprend

principalement pour l'exercice 2023/2024 les intérêts relatifs à la dette Senior pour (4,5) millions d'euros (partiellement compensés par des intérêts sur dépôts pour 1,4 million) et des gains de change pour 0,2 million, alors que le résultat de l'an dernier comprenait pour (1,1) million d'euros d'amortissement accéléré des commissions bancaires relatives à la mise en place de la ligne de crédit Comerica clôturée en cours d'exercice.

#### 4.6 Impôt

##### Ventilation de la charge d'impôt par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Impôt exigible	(15)	(24)
Impôt différé	7	(236)
<b>Total Produit / (Charge d'impôt)</b>	<b>(8)</b>	<b>(259)</b>

La charge d'impôt est négligeable au cours de l'exercice ; elle correspondait principalement l'an dernier à de l'impôt différé aux Etats-Unis.

#### 4.7 Coûts de personnel

Le tableau suivant intègre les coûts de personnel totaux de la société, avant activation d'une partie de ces dépenses au coût des films.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
<b>Effectif moyen permanent</b>	<b>29</b>	<b>34</b>
<b>Charges de personnel (personnel intermittent inclus)</b>	<b>(8 402)</b>	<b>(8 040)</b>
Salaires	(5 702)	(5 002)
Participation des salariés	-	-
Charges sociales	(2 282)	(2 149)
Charges de stocks options et assimilés	(354)	(692)
Engagements indemnités départ en retraite	(64)	(198)
Avantages postérieurs à l'emploi		

La hausse des coûts de personnel (+5%) est principalement liée à celle des salaires et charges sociales due à l'emploi des intermittents sur la production du film *Weekend à Taipei*.

## NOTE 5 – AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

La présentation des composantes de la trésorerie est abordée à la note 2.12.

Les concours bancaires courants ne sont pas inclus dans les composantes de la trésorerie.

Le détail de ce poste figure en note 3.12.

- *Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle*

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité sont positifs au 31 mars 2024 à 18 427 milliers d'euros, contre 17 108 milliers d'euros au 31 mars 2023.

Cette augmentation de 1 319 milliers d'euros s'explique notamment par des encaissements plus importants reçus sur les ventes TV & SVOD en France.

- *Flux de trésorerie liés aux investissements*

Au 31 mars 2024, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent à (21 075) milliers d'euros contre (8 975) milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Ils correspondent pour l'essentiel, au 31 mars 2024, aux investissements en immobilisations incorporelles liées à la production du film *Weekend à Taipei*.

- *Flux de trésorerie liés aux financements*

Au 31 mars 2024, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à (6 752) milliers d'euros contre (13 030) milliers d'euros au 31 mars 2023. Ce montant inclut notamment la troisième échéance du Plan de Sauvegarde pour le remboursement de la dette Senior pour (9 102) milliers d'euros (contre (10 134) milliers en 2022/2023), ainsi que le remboursement des dettes de loyers pour (1 447) milliers d'euros à la suite de l'application de la norme IFRS 16.

### 5.2 Relations avec les entreprises liées

Le tableau ci-dessous résume les flux et soldes des opérations réalisées avec les entreprises liées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
<b>Bilan</b>		
<b>Créances</b>		
Créances clients et autres créances d'exploitation	744	803
Comptes courants financiers débiteurs et autres créances financières courantes	-	-
<b>Dettes</b>	-	-
Autres dettes financières non courantes	-	-
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(4)	(6)
Comptes courants financiers créditeurs	-	-
	-	-
<b>Compte de résultat</b>	-	-
Chiffre d'affaires	6	12
Charges d'exploitation	-	-
Charges financières	-	-
Produits financiers	-	-

## 5.3 Engagements et passifs éventuels

L'analyse des engagements hors bilan du Groupe se détaille comme suit au 31 mars 2024 (en milliers d'euros).

<b>Engagements reçus en faveur d'EuropaCorp (en milliers d'euros)</b>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Engagements reçus de clients		
<i>Au titre de l'activité cinématographique</i>	235	482
<i>Fonds de soutien audiovisuel</i>	0	0
Engagements financiers sur loyers *	0	376
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>235</b>	<b>858</b>

\* *Relatif aux baux de sous-location sur le tertiaire de la Cité du Cinéma*

<b>Engagements donnés en faveur de tiers (en milliers d'euros)</b>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Engagements financiers sur loyers **	0	0
Engagements financiers sur investissements cinématographiques	0	0
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\* *Les engagements liés aux baux sont comptabilisés au bilan sous IFRS 16*

<b>Total Engagements nets (reçus – donnés)</b>	<b>235</b>	<b>858</b>
--	------------	------------

Les engagements reçus au titre de l'activité cinématographique concernent essentiellement des ventes TV signées mais non encore livrées et avec une ouverture de droits ultérieure à la date de clôture.

La baisse des engagements financiers sur loyers est due à la fin du bail à la Cité du Cinéma (montants précédemment dus par les sous-locataires).

A la connaissance d'EuropaCorp, il n'existe pas à ce jour de litiges ou d'arbitrages pouvant avoir dans un avenir prévisible ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine d'EuropaCorp.

#### Liste des sûretés consenties au profit de J.P. Morgan Chase Bank N.A. dans le cadre de la ligne de crédit principale conclue le 21 octobre 2014

En garantie de cette ligne de crédit conclue avec J.P. Morgan le 21 octobre 2014, EuropaCorp et certaines de ses filiales (EuropaCorp Distribution, EuropaCorp Home Entertainment) ont consenti des garanties de premier rang sur l'intégralité de leurs actifs.

EuropaCorp a ainsi signé, le 21 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre de la ligne de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- *des garanties autonomes à première demande de premier rang ;*
- *des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des filiales suivantes :*
  - o *EuropaCorp Home Entertainment S.A.S.*
  - o *EuropaCorp Distribution S.A.S.*
  - o *EuropaCorp Films USA, Inc. (nantissement de droit américain)*
  - o *EuropaCorp Aéroville S.A.S*
  - o *EuropaCorp Television S.A.S.*
- *des nantissements de premier rang sur tous ses comptes bancaires existants ou futurs ;*
- *des nantissements de premier rang de créances sur les prêts ou avances intragroupes sous toutes leurs formes ;*

- des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de son catalogue des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de son catalogue ;
- des gages de premier rang sur les éléments corporels des films cinématographiques conservés dans les laboratoires hors de France ;
- des nantissements de premier rang de toutes les marques dont elle est propriétaire ;
- des délégations d'assurance de premier rang couvrant toutes les polices d'assurance sauf polices erreur et omission et polices dommages de tiers ;
- des nantissements de premier rang sur son fonds de commerce ;
- des contrats de nantissement de premier rang (pledgeholder agreement) de droit américain avec le laboratoire Eclair ;

Les filiales EuropaCorp Distribution, et EuropaCorp Home Entertainment ont également signé, le 22 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre des lignes de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- des garanties autonomes à première demande de premier rang ;
- des nantissements de premier rang sur leurs fonds de commerce ;
- des nantissements de premier rang sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs ;
- le cas échéant, des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des participations qu'elles détiennent ;
- le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de leur catalogue ;
- le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de leur catalogue ;
- le cas échéant, des délégations de recettes SACEM.

S'agissant du film de long-métrage « Valérian et la Cité des mille planètes » financé par le pool bancaire en dehors de la ligne de crédit renouvelable, la filiale Valerian Holding SAS a consenti le 19 janvier 2018 :

- le cas échéant, un nantissement de comptes d'instruments financiers de premier rang relatifs aux actions des participations qu'elles détiennent ;
- le cas échéant, des nantissements sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs de premier rang ;
- le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels du film « Valérian et la Cité des mille planètes » ;
- le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par le film « Valérian et la Cité des mille planètes ».

#### 5.4 Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des rémunérations versées par le Groupe aux principaux dirigeants au cours des deux derniers exercices.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.03.2024</b>	<b>31.03.2023</b>
Avantages à court terme	2 968	3 138
Indemnités de fin de contrat de travail		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Paiement sur la base d'actions		

60 milliers d'euros ont également été provisionnés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 au titre de la rémunération des administrateurs.

#### 5.5 Evénements postérieurs à la clôture

- N/A

## 5.6 Informations complémentaires

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes pour EuropaCorp et ses filiales pour les exercices clos les 31 mars 2023 (« N-1 ») et 31 mars 2024 (« N ») en milliers d'euros :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>ACA/Réseau Nexia</i>				<i>ACOFEX</i>			
	<i>Montant (HT)</i>		<i>%</i>		<i>Montant (HT)</i>		<i>%</i>	
	<i>N</i>	<i>N-1</i>	<i>N</i>	<i>N-1</i>	<i>N</i>	<i>N-1</i>	<i>N</i>	<i>N-1</i>
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>			<b>99%</b>	<b>99%</b>			<b>100%</b>	<b>100%</b>
- EuropaCorp	126	117,5	88%	85%	110	105	96%	91%
- Filiales intégrées globalement	16	18	11%	13%	4	10	4%	9%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>			<b>1%</b>	<b>1%</b>			<b>0%</b>	<b>0%</b>
- EuropaCorp	2	2	1%	1%	0	0	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>138</b>			<b>114</b>	<b>115</b>		

## NOTE 6 – SECTEURS OPERATIONNELS & PRESENTATION SECTORIELLE

### 6.1 Description de la norme

#### 6.1.1 Contexte général

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8, il est demandé au Groupe de fournir une information qui permette « aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités dans lesquelles elle est engagée et les environnements économiques dans lesquels elle opère ».

Le Groupe a par conséquent défini ses secteurs opérationnels répondant aux critères de la norme pour présenter, de manière distincte, une information financière sectorielle.

#### 6.1.2 Définition des secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Dès lors, compte tenu de l'approche retenue par IFRS 8, l'identification des secteurs opérationnels a été réalisée à partir du reporting interne.

### 6.2 Identification des secteurs opérationnels du Groupe EuropaCorp

Le suivi de la performance au sein du Groupe s'organise autour de ses activités et métiers.

Le Groupe EuropaCorp évolue dans 3 domaines d'activité distincts qui constituent autant de « secteurs opérationnels » au regard des critères de la norme IFRS 8 et qui se détaillent comme suit :

- Production et Distribution de films cinématographiques : ce secteur correspond à l'intégralité des moyens d'exploitation d'un film cinématographique à savoir : distribution salles, diffusion vidéo, ventes télévisuelles, ventes internationales, partenariats et licences, production exécutive, recettes de coproductions...
- Production et Distribution de téléfilms / séries télévisuelles : ce secteur correspond à l'intégralité des moyens d'exploitation des téléfilms / séries télévisuelles et se décline au sein des filiales EuropaCorp Television, détenue à 95,2% par EuropaCorp. La durée des cycles de production, les moyens de financement ainsi que les éléments constitutifs de la marge diffèrent du secteur « production et distribution cinématographique », ce qui justifie l'existence d'un secteur opérationnel à part entière.
- Autres : ce secteur regroupe l'ensemble des activités annexes non directement liées à l'exploitation de films cinématographiques ou télévisuels à savoir : édition littéraire, recettes de publicité, recettes éditoriales de musique, diverses recettes...

### 6.3 Détail de l'information financière par secteur opérationnel

La méthodologie d'évaluation et de présentation des éléments chiffrés pour chaque secteur opérationnel est conforme aux principes et méthodes comptables décrits pour l'établissement des comptes consolidés.

6.3.1 Présentation de l'état de situation financière consolidé par secteur opérationnel

31.03.2024	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Autres	Soldes non affectés	Total
Ecart d'acquisition	0	0	0		0
Immobilisations incorporelles	29 708	2 147	0		31 856
Immobilisations corporelles	193	0	0		193
Autres actifs financiers	3 624	0	0		3 624
Titres mis en équivalence	0	0	0		0
Impôts différés actifs	0	0	0		0
Autres actifs non courants	3 814	0	0		3 814
<b>Total Actifs Non Courants</b>	<b>37 341</b>	<b>2 147</b>	<b>0</b>		<b>39 488</b>
Stocks	42	0	0		42
Clients et comptes rattachés	22 108	0	0		22 108
Autres créances	3 741	349	49		4 139
Autres actifs courants	1 108	2	0		1 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 288	17 062	963		46 313
<b>Total Actifs Courants</b>	<b>55 287</b>	<b>17 413</b>	<b>1 012</b>		<b>73 712</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>92 628</b>	<b>19 560</b>	<b>1 012</b>		<b>113 200</b>
<i>Capitaux propres- part du groupe</i>				2 792	2 792
<i>Intérêts minoritaires</i>				438	438
Provisions pour retraites et assimilés	482	0	0		482
Impôts différés passifs	0	0	0		0
Dettes locatives - part à plus d'un an	3 487	0	0		3 487
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	64 147	0	0		64 148
Dépôts et cautionnements reçus	98	0	0		98
Dettes sur acquisition de titres - part à plus d'un an	0	0	0		0
Autres passifs non courants	7 416	0	0		7 416
<b>Total Passifs Non Courants</b>	<b>75 630</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>75 631</b>
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	6 933	0	0		6 933
Dettes locatives - part à moins d'un an	530	0	0		530
Provisions pour risques et charges	130	0	0		130
Fournisseurs et comptes rattachés	15 015	2 400	1 111		18 526
Dettes sur acquisition de titres	0	0	0		0
Autres dettes	5 486	550	165		6 201
Autres passifs courants	2 018	0	0		2 018
<b>Total Passifs Courants</b>	<b>30 113</b>	<b>2 950</b>	<b>1 276</b>		<b>34 339</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>105 743</b>	<b>2 951</b>	<b>1 277</b>	<b>3 230</b>	<b>113 200</b>
Investissements films et droits audiovisuels	19 113				19 113

(la colonne *Evénementiel* a été fusionnée dans la catégorie *Autres* pour l'exercice clos au 31 mars 2024)

31.03.2023	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Evénementiel	Autres	Soldes non affectés	Total
Ecart d'acquisition	0	0	0	0		0
Immobilisations incorporelles	26 071	2 613	0	0		28 684
Immobilisations corporelles	164	0	0	0		164
Autres actifs financiers	6 573	0	0	0		6 573
Titres mis en équivalence	0	0	0	0		0
Impôts différés actifs	12	0	0	0		12
Autres actifs non courants	1 449	0	0	0		1 449
<b>Total Actifs Non Courants</b>	<b>34 270</b>	<b>2 613</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>36 882</b>
Stocks	63	0	0	0		63
Clients et comptes rattachés	23 684	16	0	0		23 700
Autres créances	2 760	75	10	1 202		4 047
Autres actifs courants	1 592	0	0	0		1 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 432	16 233	8	16		55 688
<b>Total Actifs Courants</b>	<b>67 531</b>	<b>16 324</b>	<b>18</b>	<b>1 218</b>		<b>85 090</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>101 800</b>	<b>18 936</b>	<b>18</b>	<b>1 218</b>		<b>121 972</b>
<i>Capitaux propres- part du groupe</i>					780	780
<i>Intérêts minoritaires</i>					391	391
Provisions pour retraites et assimilés	508	0	0	0		508
Impôts différés passifs	0	0	0	0		0
Dettes locatives - part à plus d'un an	1 958	0	0	0		1 958
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	66 596	0	0	0		66 597
Dépôts et cautionnements reçus	286	0	0	0		286
Dettes sur acquisition de titres - part à plus d'un an	0	0	0	0		0
Autres passifs non courants	7 986	0	0	0		7 986
<b>Total Passifs Non Courants</b>	<b>77 334</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>77 334</b>
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	10 969	0	0	0		10 969
Dettes locatives - part à moins d'un an	2 686	0	0	0		2 686
Provisions pour risques et charges	161	0	0	0		161
Fournisseurs et comptes rattachés	16 417	1 868	45	2 112		20 442
Dettes sur acquisition de titres	0	0	0	0		0
Autres dettes	5 358	1 647	1	16		7 021
Autres passifs courants	2 189	0	0	0		2 189
<b>Total Passifs Courants</b>	<b>37 779</b>	<b>3 515</b>	<b>46</b>	<b>2 127</b>		<b>43 467</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>115 112</b>	<b>3 516</b>	<b>46</b>	<b>2 128</b>	<b>1 171</b>	<b>121 972</b>
Investissements films et droits audiovisuels	9 592					9 592



## 6.3.2 Présentation du Compte de résultat consolidé par secteur opérationnel

31.03.2024	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Autres	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>35 043</b>	<b>84</b>	<b>198</b>	<b>35 325</b>
Coûts des ventes	(22 582)	(326)	0	(22 908)
<b>Marge Opérationnelle</b>	<b>12 461</b>	<b>(242)</b>	<b>198</b>	<b>12 417</b>
Frais Généraux	(10 941)	(33)	(188)	(11 162)
Autres Produits & charges op.	2 307	0	0	2 307
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 827</b>	<b>(275)</b>	<b>11</b>	<b>3 563</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(3 682)</b>	<b>994</b>	<b>0</b>	<b>(2 689)</b>
Impôts sur les résultats	133	(141)	0	(8)
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0
Part des minoritaires	0	(24)	15	(9)
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>278</b>	<b>554</b>	<b>26</b>	<b>857</b>

(la colonne *Événementiel* a été fusionnée dans la catégorie *Autres* pour l'exercice clos au 31 mars 2024)

31.03.2023	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Événementiel	Autres	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>34 735</b>	<b>1 447</b>	<b>0</b>	<b>1 306</b>	<b>37 487</b>
Coûts des ventes	(19 577)	(486)	0	(157)	(20 221)
<b>Marge Opérationnelle</b>	<b>15 158</b>	<b>961</b>	<b>0</b>	<b>1 148</b>	<b>17 267</b>
Frais Généraux	(13 786)	2	(1)	(35)	(13 820)
Autres Produits & charges op.	364	98	0	0	461
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 735</b>	<b>1 061</b>	<b>(1)</b>	<b>1 113</b>	<b>3 909</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(4 060)</b>	<b>474</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 586)</b>
Impôts sur les résultats	(164)	(95)	0	0	(259)
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0
Part des minoritaires	0	(12)	7	0	(5)
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>(2 490)</b>	<b>1 428</b>	<b>7</b>	<b>1 113</b>	<b>58</b>

Le tableau suivant donne le pourcentage de répartition par pays des ventes internationales des films et séries du Groupe EuropaCorp pour les exercices 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Pays	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Amérique du nord	46,8%	56,2%	57,2%	42,6%
Europe de l'Ouest	24,0%	24,8%	14,0%	22,0%
<i>Espagne et Italie</i>	<i>1,7%</i>	<i>6,7%</i>	<i>3,8%</i>	<i>3,6%</i>
<i>Allemagne</i>	<i>2,4%</i>	<i>6,6%</i>	<i>1,4%</i>	<i>9,1%</i>
<i>Suisse, Belgique</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,3%</i>	<i>1,1%</i>
<i>Royaume-Uni</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,4%</i>
Europe centrale et orientale	3,3%	6,8%	10,4%	17,6%
Asie	23,4%	7,4%	4,5%	11,8%
Reste du monde	2,5%	4,7%	13,9%	6,1%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>